



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Lave-Glace Concentrate

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Lave-Glace Concentrate
 Numéro du produit 1006-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien automobile.
 Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd
 Lynn Lane,
 Shenstone, nr Lichfield
 Staffordshire. WS14 0DH
 England
 www.autosmartinternational.com
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
 info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national ORFILA (01-45-42-59-59)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques

Flam. Liq. 2 - H225

Dangers pour la santé humaine

Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 3 - H311 Acute Tox. 3 - H331 STOT SE 1 - H370

Dangers pour l'environnement

Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

T;R23/24/25,R39/23/24/25. F;R11.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Lave-Glace Concentrate

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .

Mentions de mise en garde

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P260 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Contient

MÉTHANOL

Etiquetage des détergents

< 5% agents de surface non ioniques

Mentions de mise en garde supplémentaires

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
 P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P361+P364 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie: utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de la brume pour l'extinction.
 P501 Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

MÉTHANOL	60-100%
Numéro CAS: 67-56-1 Numéro CE: 200-659-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119433307-44-xxxx	
Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Flam. Liq. 2 - H225	F;R11 T;R23/24/25,R39/23/24/25
Acute Tox. 3 - H301	
Acute Tox. 3 - H311	
Acute Tox. 3 - H331	
STOT SE 1 - H370	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale

Les effets peuvent être retardés. Garder la personne touchée en observation. Garder la personne touchée éloignée de la chaleur, des étincelles et des flammes. ATTENTION ! Le personnel de premiers soins doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage.

Inhalation

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Garder la personne touchée au chaud et au repos. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané

Enlever la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement

Lave-Glace Concentrate

à l'eau.

Contact oculaire

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation

Les solvants organiques peuvent, en cas d'exposition massive, affecter le système nerveux central et provoquer des vertiges, de l'ivresse et, à des concentrations très élevées, perte de conscience et la mort.

Ingestion

Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une perte de conscience.

Contact cutané

Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau.

Contact oculaire

Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmolements. Peut provoquer une vision floue et des lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin

Traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Mousse. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2). Agents chimiques en poudre, sable, dolomie, etc.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Le produit est inflammable. Chauffer peut engendrer des vapeurs inflammables. Peut exploser à la chaleur ou à l'exposition aux flammes ou étincelles. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz ou vapeurs très toxiques ou corrosifs. Peut former des mélanges explosifs ou toxiques avec l'air. Peut exploser à la chaleur ou à l'exposition aux flammes ou étincelles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Risque d'explosion des vapeurs et de toxicité à l'intérieur, à l'air libre et dans les égouts.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Se retirer immédiatement au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration des réservoirs en raison de l'incendie. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Ne pas disperser la fuite avec plus d'eau que nécessaire pour combattre le feu. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Utiliser une protection respiratoire appropriée si la ventilation est insuffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Lave-Glace Concentrate

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Arrêter la fuite si possible sans risque. NE PAS toucher à la matière déversée. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Eliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13. Voir Section 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations

Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Protéger contre les rayons solaires. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides. Humidité. Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard. Ne pas porter de lentilles de contact. En cas de risque d'explosion, protéger les équipements électriques contre les étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes. Peut attaquer certains plastiques, caoutchoucs et revêtements. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mettre les conteneurs et l'appareillage de transfert à la terre pour éliminer les étincelles provenant de l'électricité statique.

Classe de stockage

Stockage de liquides inflammables.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

MÉTHANOL

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 200 ppm 260 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP 1000 ppm 1300 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Lave-Glace Concentrate

MÉTHANOL (CAS: 67-56-1)

DNEL

Industrie - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 260 mg/m³
 Industrie - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 40 mg/kg/jour
 Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 260 mg/m³
 Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 50 mg/m³
 Consommateur - Contact avec la peau; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 50 mg/m³
 Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour

C9-C11 Alcohol ethoxylate (6) (CAS: 68439-46-3)

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Utiliser une aspiration générale et locale antidéflagrante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Ne pas porter de lentilles de contact en travaillant avec ce produit chimique.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). ou Polytétrafluoroéthylène (PTFE, Téflon).

Autre protection de la peau et du corps

Utiliser la sécurité intégrée pour réduire la contamination de l'air à des niveaux d'exposition admissibles. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient mouillé ou contaminé. Ne pas fumer dans la zone de travail.

Protection respiratoire

Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

Liquide. Liquide limpide. Liquide très fluide.

Couleur

Claire (ou pâle). Bleu.

Odeur

Alcool. Caractéristique. Acre.

Seuil olfactif

~ 5.00 Indéterminé.

pH

Non applicable. Non applicable.

Point de fusion

~ -97°C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

~ 65°C @

Point d'éclair

~ 10°C (Coupelle fermée).

Lave-Glace Concentrate

Taux d'évaporation

~ 5.90 (éther diéthylique = 1)

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

: ~ 6.70%

Pression de vapeur

~ 129 mbar @ °C

Densité de vapeur

~ 1.11

Densité relative

~ 0.792 @ @ 20°C

Solubilité(s)

Miscible à l'eau. Miscible aux matériaux suivants: Ethanol. Ether. Benzene. Solvants organiques.

Coefficient de partage

Non disponible.

Température d'auto-inflammabilité

~ 470°C

Viscosité

~ 0.588 cP @ 20°C

Propriétés explosives

Plus sensibles aux chocs que le m-dinitrobenzène: NO Plus sensibles aux frottements que le m-dinitrobenzène: NO

Explosif sous l'influence d'une flamme

N'est pas considéré comme explosif.

Propriétés comburantes

Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

Commentaires

Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

9.2. Autres informations**Poids moléculaire**

32.05

Composé organique volatile

Ce produit contient au maximum ~ 792 g/litre de COV.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique**Stabilité chimique**

Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Eviter les conditions suivantes: Heat, sparks, flames. Humidité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles**Matières incompatibles**

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs/fumées toxiques de : Monoxyde de carbone (CO).

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Effets toxicologiques**

Lave-Glace Concentrate

Ce produit est toxique.

Autres effets sur la santé

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg)

300,61566087

Toxicité aiguë - cutanée

ETA cutanée (mg/kg)

300.61566087

Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l)

3.00615661

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Le gaz ou les vapeurs sont nocifs en exposition prolongée ou à fortes concentrations. Le produit a un effet de délipidation de la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Peut provoquer un eczéma de contact allergique. Peut être absorbé à travers des blessures de la peau et provoquer un empoisonnement. Toxique par contact cutané. Effet narcotique. Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. May cause chemical eye burns. Dermatite eczémateuse aiguë (de contact erythème, oedème, papule, vésicule, bulle, croutes, desquamation). Swallowing concentrated chemical may cause severe internal injury.

Voie d'exposition

Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Système nerveux central Yeux Trachée gastro-intestinale Système cardiaque et appareil cardio-vasculaire Peau

Symptômes

Irritation sévère, brûlure et larmoiement. Perturbations visuelles, incluant une vision floue. Insuffisance respiratoire. Décès. Severe skin irritation. Nausées, vomissements. Mal de tête. Behavioural changes. Tremors, convulsions.

Considérations médicales

Antécédents d'alcoolisme.

Informations toxicologiques sur les composants

MÉTHANOL

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL mg/kg)

1.130,0

Espèces

Homme

ETA orale (mg/kg)

300,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL mg/kg)

15800.0

Espèces

Lapin

ETA cutanée (mg/kg)

300.0

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL vapeurs mg/l)

128.2

Espèces

Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l)

3.0

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non irritant.

Lave-Glace Concentrate

Sensibilisation respiratoire

Cobaye: Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro

: Négatif. Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité

- NOAEC 1.33 , , Rat Données concluantes mais insuffisantes pour classées.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Exposition unique STOT un

LOAEL 2000 mg/kg, Orale, Rat

Organes cibles

Yeux

toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.

NOAEC 0.13 mg/l/6hr/day, Inhalatoire, Rat

Organes cibles

Coeur et système cardio-vasculaire Cerveau Foie

Inhalation

Toxique par inhalation. Le produit contient des solvants organiques. Une surexposition peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication.

Ingestion

Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par ingestion. L'ingestion de produit chimique concentré peut provoquer des lésions internes sévères. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.

Contact cutané

Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau. Toxique: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par contact avec la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contact oculaire

Irritation sévère, brûlure et larmolement. Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Lésion de la cornée.

Voie d'exposition

Inhalatoire Ingestion. Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles

Système nerveux central Yeux Trachée gastro-intestinale Peau

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement. The product is mildly toxic to aquatic organisms. The product does not contain organically bound halogen. The product does not contain organic complexing agents with a DOC level of degradation of < 80% after 28 days.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Écotoxicité

Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - poisson

Indéterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Lave-Glace Concentrate

Indéterminé.

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Indéterminé.

Toxicité aiguë - microorganismes

Indéterminé.

Toxicité aiguë - terrestre

Indéterminé.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Toxicité aiguë - poisson

LC50, 48 heures: > 10000 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

CE , 48 heures: > 1000 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques

CE , 96 heures: 22000 mg/l, Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Volatile substances are degraded in the atmosphere within a few days. Le(s) tensioactif(s) contenu(s) dans ce produit est(sont) conforme(s) aux critères de biodégradabilité conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et seront mises à leur disposition à leur demande expresse, ou à la demande des fabricants de détergents.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Persistance et dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation

Degradation (%) - 82.7: 5 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage

Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage

: ~ 0.77

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces. Le produit est soluble dans l'eau.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau. Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

Coefficient d'adsorption/désorption

Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

Lave-Glace Concentrate

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

Informations écologiques sur les composants

MÉTHANOL

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui ont un potentiel de formation photochimique d'ozone.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné). Les matériels tels que les chiffons et lingettes qui sont contaminés avec des liquides inflammables peuvent s'auto-inflammer après utilisation et doivent être stockés dans des conteneurs résistant au feu à couvercles hermétiques et fermetures automatiques.

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Emballage: Vider soigneusement les conteneurs avant élimination à cause du risque d'explosion. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1230
N° ONU (IMDG)	1230
N° ONU (ICAO)	1230

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	MÉTHANOL
Nom d'expédition (IMDG)	MÉTHANOL
Nom d'expédition (ICAO)	MÉTHANOL
Nom d'expédition (ADN)	MÉTHANOL

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	3
Risque subsidiaire ADR/RID	6.1
Étiquette ADR/RID	3 & 6.1
Classe IMDG	3
Étiquette IMDG	6.1
Classe/division ICAO	3
Risque subsidiaire ICAO	6.1

Étiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

Lave-Glace Concentrate

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-E, S-D
Code de consignes d'intervention d'urgence	2WE
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	336
Code de restriction en tunnels	(D/E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Highly Flammable Liquid Regulations 1972. Health and Safety at Work etc. Act 1974 (as amended). The Control of Substances Hazardous to Health Regulations 2002 (SI 2002 No. 2677) (as amended).

Législation UE

Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE. Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé. Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, amendée.

Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40. Safety Data Sheets for Substances and Preparations. Approved Classification and Labelling Guide (Sixth edition) L131.

Listes pour la santé et l'environnement

Règlement (CE) N° 689/2008 du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, amendé.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: Autres informations

Information générale

Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

: Méthode par le calcul.

Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

Publié par	Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain. www.autosmartinternational.com rbutler@autosmart.co.uk Tel +44 (0)1543 481616
-------------------	--

Date de révision	21/11/2012
Révision	1
Numéro de FDS	11294
Statut de la FDS	Approuvé.

Phrases de risque dans leur intégralité

Lave-Glace Concentrate

R11 Facilement inflammable.

R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Mentions de danger dans leur intégralité

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H331 Toxique par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes .

Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.